



DATE DE PUBLICATION : 10 janvier 2019

Le directeur des Risques et de la Conformité des opérations

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 2 janvier 2019 ;

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Nathalie AUFAUVRE, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 8 janvier 2019 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Philippe ARCHIDEC, chef du service de Gestion des risques de marché et de crédit, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Karima NAJAR ATROUS, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion des risques de marché et de crédit.

Délégation permanente est donnée à M. Mohamed BOUTAYBI, chef du service de Gestion du risque opérationnel, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion du risque opérationnel.

Délégation permanente est donnée à M. Vincent VASQUES, chef du service de Sécurité financière et de Conseil en conformité, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Marie-Laure ALBERT, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Sécurité financière et de Conseil en conformité.

Délégation permanente est donnée à M. Cédric JACQUAT, chef du service de Valorisation, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Benoit USCIATI, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Valorisation.

Fait à Paris, le 10 janvier 2019

Jean-Michel BOUCARUT